ECF AUDIT

JEAN-PIERRE EMMERICH
GÉRARD LEJEUNE
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

QUENTIN DUTERTRE
CAMILLE LEJEUNE
SAMANTHA PINAUD
DIRECTEURS DE MISSION

ASSOCIATION HANDEO

17, boulevard Auguste Blanqui
75 013 PARIS

SIRET : 500 449 830 00016; APE : 94 99Z

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

ECF AUDIT

JEAN-PIERRE EMMERICH
GÉRARD LEJEUNE
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

QUENTIN DUTERTRE
CAMILLE LEJEUNE
SAMANTHA PINAUD
DIRECTEURS DE MISSION

ASSOCIATION HANDEO
17, boulevard Auguste Blanqui
75 013 PARIS

A l'assemblée générale de l'association HANDEO,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association HANDEO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons porté une attention particulière aux modalités de comptabilisation et de recouvrement des subventions attribuées à l'association et à l'analyse des comptes de tiers.

VERIFICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes,

le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Le 9 avril 2018

Le Commissaire aux comptes,

Gérard LEJEUNE

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2017	Net au 31/12/2016
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	14 496	14 496		
Immobilisations corporelles	32 389	15 371	17 018	7 406
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**46 885**	**29 867**	**17 018**	**7 406**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	154 270	12 654	141 616	103 353
Autres	363 141		363 141	166 690
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	423 447		423 447	554 851
Caisse	10		10	10
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**940 868**	**12 654**	**928 214**	**824 904**
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	6 437		6 437	756
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	**6 437**		**6 437**	**756**
TOTAL GENERAL	**994 190**	**42 521**	**951 670**	**833 066**

Legs nets à réaliser :
acceptés par les organes statutairements compétents
autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre :

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Bilan passif

	au 31/12/2017	au 31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	44 000	44 000
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	**6 084**	**73 271**
Report à nouveau	181 198	107 927
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	**231 282**	**225 198**
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	**231 282**	**225 198**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**11 742**	**7 683**
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	74 117	58 291
Autres	116 702	247 726
TOTAL DETTES	**190 819**	**306 017**
Produits constatés d'avance	**517 826**	**294 168**
TOTAL GENERAL	**951 670**	**833 066**

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	708 645
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises				
Production vendue	84 790	104 153	-19 363	-18,59
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	874 213	768 640	105 573	13,74
Reprises et Transferts de charge	5 851	14 456	-8 605	-59,53
Cotisations	111 000	133 215	-22 215	-16,68
Autres produits	153 640	173 734	-20 094	-11,57
Produits d'exploitation	**1 229 494**	**1 194 198**	**35 296**	**2,96**
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	521 799	439 616	82 183	18,69
Impôts et taxes	29 398	25 709	3 688	14,35
Salaires et Traitements	432 108	405 240	26 869	6,63
Charges sociales	193 527	181 612	11 915	6,56
Amortissements et provisions	15 498	15 626	-127	-0,82
Autres charges	32 064	54 709	-22 645	-41,39
Charges d'exploitation	**1 224 395**	**1 122 512**	**101 883**	**9,08**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**5 099**	**71 686**	**-66 587**	**-92,89**
Opérations faites en commun				
Produits financiers	1 669	1 905	-236	-12,38
Charges financières				
Résultat financier	**1 669**	**1 905**	**-236**	**-12,38**
RESULTAT COURANT	**6 768**	**73 591**	**-66 823**	**-90,80**
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles	421		421	
Résultat exceptionnel	**-421**		**-421**	
Impôts sur les bénéfices	263	320	-57	-17,81
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	**6 084**	**73 271**	**-67 187**	**-91,70**

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Annexe

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE
DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : HANDEO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 951 670 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 6 084 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du CRC 99-01 et de l'ANC N°2014-03 relatives aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 3 à 10 ans

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE
DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Informations complémentaires

Changement de méthode

Néant

Loi relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 précise que la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doit figurer en annexe des comptes annuels, dès lors que l'association, reçoit des subventions de l'Etat et collectivités territoriales pour un montant annuel supérieur à 50 000€ et dont le budget annuel est supérieur à 100 000 €.

La loi précitée ne précise pas la définition de la notion de « cadres dirigeants bénévoles et salariés ».

L'article 20 de la loi précitée fait référence à la notion de « cadres dirigeants ». Cette notion est différente de la notion de simple « dirigeant », puisqu'elle regroupe, conformément aux dispositions de l'article L.212-15-1 du Code du travail « *les cadres auxquels sont confiées des responsabilités dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps, qui sont habilités à prendre des décisions de façon largement autonome et qui perçoivent une rémunération se situant dans les niveaux les plus élevés des systèmes de rémunération pratiqués dans l'entreprise ou leur établissement* ».

La notion de « cadres dirigeants » est par conséquent intimement liée à la notion de « salarié ».

Au cas particulier de l'association HANDEO, il est rappelé que les administrateurs ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantages en nature.

L'association HANDEO n'a qu'un cadre dirigeant au sens de ce texte et il a été convenu pour préserver la confidentialité de la rémunération de ne pas publier cette information.

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Informations complémentaires

Engagements pluriannuels

Subvention CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie)

La CNSA participe aux coûts des actions à réaliser dans le cadre du programme HADoC (Handicap Autonomie Domicile Citoyenneté) de Handéo pour la période 2014-2017.
Pour la réalisation de ce projet, la CNSA contribue à hauteur de 59.40% du coût global des actions avec un plafond, pour 2014, de 101 000 euros. Pour les années suivantes, le montant de l'engagement de la CNSA ainsi que sa répartition par actions fait l'objet d'avenants à l'accord cadre signé le 12 décembre 2014.
L'avenant n°2 a prévu, pour l'année 2016, un montant total de dépenses de 765 622 € pour un financement par la CNSA à hauteur de 454 801 €. Le total des dépenses réalisées s'est élevé, au 31/12/2016, à 524 085 €. La subvention de la CNSA a donc été réduite à un montant de 311 306 € comptabilisé en produits de l'exercice. Aucun fonds dédié n'a été constaté.
L'avenant n°3 a prévu, pour l'année 2017, un montant total de dépenses de 387 256 € pour un financement par la CNSA à hauteur de 230 030 €. Le total des dépenses réalisées s'élève, au 31/12/2017, à 541 354 €. La subvention maximale de la CNSA a donc été intégralement comptabilisée en produits soit 230 030 €

Une nouvelle convention concernant le projet intitulé « Un label Cap'Handeo pour améliorer la qualité des services associés à la délivrance d'une aide technique pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées » a été signée avec la CNSA en date du 1er juin 2017, pour une durée de 42 mois à compter du 2 janvier 2017.
La contribution de la CNSA est fixé à 38.46% du montant total du projet, et ce dans la limite de 200 000 €.
Au 31/12/2017, le montant total des dépenses réalisées s'élève à 179 927 €. La somme de 69 200 € a donc été comptabilisée en produits de l'exercice correspondant à 38.46% des dépenses engagées.

Subvention APICIL Prévoyance

APICIL subventionne les actions menées dans le domaine de l'accompagnement du handicap à domicile. APICIL porte un intérêt particulier à la création d'un Observatoire National des Aides Humaines – Centre Ressources (ONAH – CR) et attribue à Handeo une subvention de 460 000 €, dont l'échéancier de paiement est réparti comme suit :

- 150 000 euros pour l'année 2015
- 150 000 euros pour l'année 2016
- 160 000 euros pour l'année 2017.

La quote-part de la subvention comptabilisée en produits sur l'année 2017 s'élève à 153 334 €.

Subvention GROUPE AG2R-LA MONDIALE

Le GROUPE AG2R-LA MONDIALE a signé, avec Handeo, une convention d'une durée de sept ans, pour un montant total de 100 000 €, visant à financer le projet intitulé « Cap'Handeo aide technique »
La quote-part des subventions comptabilisée en produits sur l'année 2017 s'élève à 60 000 €.

Subvention Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique (MEIN)

Le MEIN finance les actions menées, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, en vue de faire évoluer le label Cap'Handeo vers une certification et de consolider la mission d'observation de l'offre et de la demande de service d'assistance aux personnes handicapées. Le montant de la subvention a été fixée à 170 000 € pour l'année 2016, représentant 54.84% des dépenses prévues à hauteur de 310 000 €.
Pour l'année 2017, le concours financier du MEIN est fixée à 140 000 €, représentant 50% du montant total des dépenses prévues soit 280 000 €. Au 31/12/2017, le montant des dépenses réalisée s'élève à 472 338 €. La somme de 140 000 € a donc été comptabilisée en produits de l'exercice.

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Informations complémentaires

Subvention HUMANIS

Le groupe HUMANIS contribue au label Cap'Handéo pour SAP proposant une prestation en direction des personnes handicapées et alloue une subvention totale de 50 350 € pour une durée de 7 ans.
Le montant comptabilisé en produits pour l'année 2017 s'élève à 44 656 €

Subvention Groupe KLESIA

Le Groupe KLESIA contribue au déploiement du label Cap'Handeo – services de mobilité et attribue à Handeo une subvention de 300 000 € pour une durée de sept ans, dont l'échéancier de paiement est réparti comme suit :
- 100 000 euros pour l'année 2016
- 100 000 euros pour l'année 2017
- 100 000 euros pour l'année 2018.

La quote-part de la subvention comptabilisée en produits sur l'année 2017 s'élève à 100 000 €.

Subvention Fondation de France

La Fondation de France soutient l'expérimentation d'un SPASAD « Handicap psychique » et attribue à Handeo une subvention de 20 000 €.
Le montant comptabilisé en produits pour l'année 2017 s'élève à 15 000 €

La Fondation de France a également attribué à Handeo une subvention de 25 000 € dans le cadre du projet « Personnes handicapées, vie sociale et citoyenneté 2017 ».
Le montant comptabilisé en produits pour l'année 2017 s'élève à 20 000 €

Subvention Mutuelle Intégrance

La Mutuelle Intégrance a attribué à Handeo une subvention de 30 000 € dans le cadre du projet « Guide de poche pour comprendre l'autisme et mieux l'accompagner ».
Le montant comptabilisé en produits pour l'année 2017 s'élève à 15 000 €

Subvention Cabinet PLENITA Assurances

Le cabinet PLENITA Assurances collabore avec Handeo dans le domaine de l'accompagnement du handicap à domicile et dans la cité et a attribué une subvention d'un montant total de 20 000 €.
Le montant comptabilisé en produits pour l'année 2017 s'élève à 14 493 € pour 5 507 € retenu pour l'exercice 2016

Autres engagements

Provision pour engagement de retraite

L'association a opté pour la comptabilisation totale de la provision pour indemnités de fin de carrière. Son montant au 31 décembre 2017 s'élève à 11 742 €.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de cette provision sont les suivantes :

- évolution des salaires : 1 % constant ;
- table de mortalité utilisée : TV 88/90 ;
- taux de rotation retenu : Moyen
- âge de départ en retraite : 67 ans ;
- taux d'actualisation : 1.30 % ;
- méthode de calcul : rétrospective prorata temporis ;
- indemnité de départ prévue par la Convention Collective.

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 496			14 496
Immobilisations incorporelles	**14 496**			**14 496**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 386			1 386
- Installations générales, agencements aménagements divers		3 372		3 372
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 434	10 083	885	27 631
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**19 820**	**13 454**	**885**	**32 389**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**34 315**	**13 454**	**885**	**46 885**

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 496			14 496
Immobilisations incorporelles	**14 496**			**14 496**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 386			1 386
- Installations générales, agencements aménagements divers		56		56
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 027	3 365	464	13 929
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**12 413**	**3 421**	**464**	**15 371**
ACTIF IMMOBILISE	**26 909**	**3 421**	**464**	**29 867**

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 523 848 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	154 270	154 270	
Autres	363 141	363 141	
Charges constatées d'avance	6 437	6 437	
Total	**523 848**	**523 848**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Usagers, produits non facturés	4 212
Total	**4 212**

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	7 683	4 059			11 742
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**7 683**	**4 059**			**11 742**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		4 059			
Financières					
Exceptionnelles					

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 708 645 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 117	74 117		
Dettes fiscales et sociales	112 218	112 218		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 484	4 484		
Produits constatés d'avance	517 826	517 826		
Total	**708 645**	**708 645**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	16 610
Dettes provis. pr congés à payer	32 093
Charges sociales s/congés à payer	17 554
Total	**66 256**

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	6 437		
Total	**6 437**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	517 826		
Total	**517 826**		

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Tableau de suivi des fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées					
Situations / Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194000)	Utilisation en cours d'exercice (compte 789400)	Engagements à réaliser sur de nouvelles ressources affectées (compte 689400)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Total					

COMPTE DE RESULTAT REPRESENTE SUITE AUX FONDS DEDIES				
	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	VARIATION	
			En valeur	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
▪ Compte de résultat normalisé	1 229 494	1 194 198	35 296	2,96%
▪ Inscription en fonds dédiés			-	NA
▪ Fonds dédiés utilisés			-	NA
TOTAL I	1 229 494	1 194 198	35 296	2,96%
CHARGES D'EXPLOITATION				
▪ Compte de résultat normalisé	1 224 395	1 122 512	101 883	9,08%
TOTAL II	1 224 395	1 122 512	101 883	9,08%
RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I - II)	**5 099**	**71 686**	**- 66 587**	**-92,89%**
RESULTAT FINANCIER	**1 669**	**1 905**	**- 236**	**12,39%**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**- 421**		**- 421**	
IMPOT SUR LES BENEFICES	**- 263**	**- 320**	**57**	
EXCEDENT OU DEFICIT	**6 084**	**73 271**	**- 67 187**	**91,70%**

ECF AUDIT
Gérard LEJEUNE
161, av. G. Péri
91700 STE GENEVIEVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
Fax : 01 69 51 13 45
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT